

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 mars 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-03-0204 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 mars 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

5.6 Désistement / Recours judiciaire / Altitude Cold Storage Limited /
Autorisation

« ADOPTÉE »

24-03-0205 Adoption du procès-verbal

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur déclare qu'elle était absente à la séance du 4 mars dernier lors de laquelle le Conseil a adopté la résolution 24-03-0194 traitant, à l'égard de l'immeuble sis au 168, avenue Saint Charles, du projet d'implantation d'une nouvelle enseigne sur poteaux.

En conséquence, et en conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, elle déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

24-03-0206 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-03-0207 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Cérémonie 2024 / Bourses d'études

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants du 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 200 \$ soit versé au Centre de services scolaire des Trois-Lacs afin que soient remises six bourses d'études, d'une valeur de 200 \$ chacune, à des élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors d'une cérémonie qui se tiendra le 20 juin 2024 au théâtre Paul-Émile-Meloche.

« ADOPTÉE »

24-03-0208 Club optimiste de Vaudreuil-Dorion / Aide financière

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Club optimiste Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entre le Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion et la Ville pour la gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'apport historique de bénévolat du Club optimiste de Vaudreuil-Dorion lors de la transformation en 1998 de l'église St-Jean-Baptiste en centre communautaire (Opticentre St-Jean-Baptiste), soit approximativement 8 000 heures;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par l'organisme pour l'entretien du centre et le maintien de sa vitalité au cours des 25 dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville reconnaisse cet apport par une aide financière;

CONSIDÉRANT que cette situation est exceptionnelle et que cette aide ponctuelle vise à soutenir temporairement l'organisme dans le cadre de cette transition;

CONSIDÉRANT que pour assurer l'équité avec les autres organismes, il est important que ce dernier présente tous ses projets via la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires de la Ville;

CONSIDÉRANT le contrat de prêt à usage à intervenir entre le Club optimiste de Vaudreuil-Dorion et la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à l'organisme Club optimiste de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière en compensation de son implication dans la construction de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion et pour valoir fin de l'entente entre ledit organisme et la Ville pour la gestion de l'Opticentre.

« ADOPTÉE »

24-03-0209 Dépôt / Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1851 / Travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eaux, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, de stationnements, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 4 au 8 mars 2024 inclusivement pour le Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 23 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eaux, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, de stationnements, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie n° 1851), le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

24-03-0210 Dépôt / Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1852 / Travaux de construction ou de réfection de parcs, d'immeubles et de signalétique urbaine pour les années 2024 et 2025

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 4 au 8 mars 2024 inclusivement pour le Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 220 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection de parcs, d'immeubles et de signalétique urbaine à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie n° 1852), le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

24-03-0211 Renouvellement de bail / Hôtel de ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail en cours entre la Ville et Complexe Santé des Trois-Lacs S.E.C. pour les locaux de l'hôtel de ville situés au 2555 rue Dutrisac, arrive à échéance le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT la volonté des parties susmentionnées à l'effet de prolonger le bail d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que suivant le projet de construction du pôle municipal y incluant un nouvel hôtel de ville, il est prévu que la Ville quitte lesdits locaux loués entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 avril 2025 et que ces derniers deviendront, par conséquent, vacants;

CONSIDÉRANT que Complexe Santé Trois-Lacs S.E.C. a déjà annoncé à la Ville qu'il désirait retrancher une superficie approximative de 8 190 pieds carrés au prolongement du bail dès avril 2025;

CONSIDÉRANT que la superficie locative vacante à venir sera donc approximativement de 12 500 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Valleyfield est actuellement installé au 2555, rue Dutrisac pour son Centre de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les besoins du Cégep de Valleyfield pour offrir les programmes d'études visés;

CONSIDÉRANT les échanges et pourparlers entre le Cégep de Valleyfield et la Ville à l'effet que s'opère une sous-location ou une cession de bail pour le total de la superficie vacante au printemps 2025, le tout aux mêmes conditions que la prolongation du bail en vigueur entre la Ville et le Complexe Santé Trois-Lacs S.E.C.;

CONSIDÉRANT le projet « CINQUIÈME AMENDEMENT DE BAIL » soumis au Cégep de Valleyfield le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de créer un centre d'étude collégiale reconnu à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution A-636.3.3 adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue le 12 mars 2024, confirmant son engagement à sous-louer à la Ville ou d'agir comme cessionnaire du bail de la Ville pour l'ensemble de la superficie locative vacante (approximativement 12 500 pieds carrés) suivant son départ pour le Pôle municipal, et ce, jusqu'en avril 2027;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un cinquième amendement au bail dont les termes seront substantiellement conformes au projet annexé à la recommandation du 6 mars 2024 de la greffière M^{me} Zoë Lafrance ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente avec le Cégep de Valleyfield en lien avec leur engagement à sous-louer à la Ville ou agir comme cessionnaire du bail de la Ville pour l'ensemble de la superficie locative vacante suivant son départ pour le Pôle municipal.

« ADOPTÉE »

24-03-0212 Modification / Entente relative à la sécurité incendie 2024-2028 / Village de Vaudreuil-sur-le-Lac / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-1174 prévoyant la signature de l'entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie pour les années 2024 à 2028 avec le Village de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 7 – Contribution financière VSLL dudit projet d'entente en réduisant les frais d'administration prévus de 15 % à 5 %, le tout afin de respecter l'équité entre les villes bénéficiaires de la fourniture de services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une précision à l'article 9 – Préparation du budget relativement à la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer l'article 24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente soit modifiée en y apportant les changements précités;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services avec le Village de Vaudreuil-sur-le-Lac dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet d'entente modifié.

« ADOPTÉE »

24-03-0213 Prêt à usage / Club optimiste de Vaudreuil-Dorion / 145, boulevard Harwood / Autorisation de signature

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'apport historique de bénévolat du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion lors de la transformation en 1998 de l'église St-Jean-Baptiste en centre communautaire (Opticentre St-Jean-Baptiste), soit approximativement 8 000 heures;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par l'organisme pour l'entretien du centre et le maintien de sa vitalité au cours des 25 dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville reconnaisse cet apport par un prêt à usage de locaux sis au 145, boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de prêt à usage avec le Club optimiste de Vaudreuil-Dorion pour des locaux sis au 145, boulevard Harwood, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-03-0214 Désistement / Recours judiciaire / Altitude Cold Storage Limited / Autorisation

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis d'expropriation pour fins municipales sur les lots 3 976 923 et 3 976 929 décrété par la résolution 22-12-1007, justifié notamment pour la construction d'un atelier municipal et l'aménagement de terrains de jeu;

CONSIDÉRANT le recours intenté en Cour supérieure, chambre civile, par le propriétaire afin de contester la validité de cette expropriation;

CONSIDÉRANT l'avis de désistement, sans frais, déposé par la partie expropriée le 14 mars 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'avis de désistement, sans frais, présentée dans le dossier de la Cour supérieure, chambre civile, district de Beauharnois, portant le numéro 760-17-006487-238 opposant Altitude Cold Storage Limited à la Ville et que la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis à cette fin;

QUE soit versée une indemnité provisionnelle de 4 353 000 \$ à Altitude Cold Storage Limited, correspondant à 100 % de l'offre de la Ville pour l'expropriation des lots 3 976 923 et 3 976 929 dans le dossier SAI-M-320444-2212 du Tribunal administratif du Québec, le tout conformément à l'offre détaillée.

« ADOPTÉE »

24-03-0215 Dépôt / Liste des comptes / Période du 17 février au 1^{er} mars 2024

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés pour la période du 17 février au 1^{er} mars 2024 totalisant un montant de 9 764 833,09 \$.

24-03-0216 Dépôt / Rapport d'activités du trésorier / Financement et dépenses électorales / Année 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

24-03-0217 Dépôt / Liste des remboursements de frais de recherche et de soutien des conseillères et conseillers autorisés par la municipalité pour l'exercice 2023

Le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, de la liste des remboursements effectués en 2023 aux fins de recherche et de soutien des conseillères et conseillers.

24-03-0218 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 5 mars 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

24-03-0219 Demande de subvention / Ministère de l'Éducation / Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026 / 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion, comme d'autres villes au Québec, subit les répercussions de la pénurie de sauveteurs qualifiés;

CONSIDÉRANT que le coût relié aux formations représente un obstacle à la complétion du continuum aquatique menant au brevet de sauveteur et de moniteur aquatique;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a mis en œuvre le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise l'attribution d'une aide financière dans le but d'offrir la gratuité des formations de surveillants-sauveteurs et de moniteurs aquatiques afin d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre aquatique, d'améliorer l'accès aux lieux de baignade de façon sécuritaire et d'augmenter l'offre de cours de natation;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du MEQ a été adopté pour 2023-2026;

CONSIDÉRANT les retombées positives suite à la participation de la Ville aux phases 1 et 2 dudit programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre son adhésion au programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture et la cheffe de section – Programmes aquatiques et nautiques soient autorisés à présenter une demande d'aide financière au MEQ dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026 et à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire 2024-2025 couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-03-0220 Politique de soutien à l'athlète / Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation d'athlètes à des événements de niveau compétitif, s'étant tenus lors de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les montants appropriés soient versés, à titre d'aide financière, aux athlètes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Montant
Émilie Séguin	Championnat canadien de Volleyball à Calgary	500 \$
Tristan Roy	Championnats nationaux de crosse de l'Île-du-Prince-Édouard	950 \$
Jacob Roy	Championnats nationaux de crosse de l'Île-du-Prince-Édouard	1 000 \$
Mikaella Martin	Jeux du Québec en athlétisme à Rimouski	500 \$
Naomi Pelletier	Championnats canadiens de balle-molle en Colombie-Britannique	1 000 \$

« ADOPTÉE »

24-03-0221 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-18 / Fourniture de services de sécurité pour le Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de services de sécurité pour le Festival de Cirque de Vaudreuil-Dorion, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Detekaction Sécurité inc. pour la fourniture de services de sécurité pour le Festival de Cirque Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant de 53 659,27 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

24-03-0222 Entente / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Service de nettoyage du sol par balai de rue à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion / Période du 1^{er} avril au 1^{er} décembre 2024 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au service de nettoyage du sol par balai de rue à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion prenait fin le 31 décembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le service de nettoyage du sol par balai de rue à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, et ce, pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} décembre 2024, dont les termes et conditions sont substantiellement conformes au projet d'entente joint à la recommandation de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, datée du 27 février 2024.

« ADOPTÉE »

24-03-0223 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Disposition de biens excédentaires / Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la gestion de la vente de ces biens;

CONSIDÉRANT la liste des biens à être vendus datée du 4 mars 2024 préparée par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Entretien des bâtiments, équipements et matériels roulants soit autorisé à mandater le CAG afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés à ladite liste.

« ADOPTÉE »

24-03-0224 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-24-R1840.02 / Fourniture et installation des modules de jeux dans le parc Bourget

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 4 mars 2024, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-24-R1840.02 à l'égard de la fourniture et l'installation des modules de jeux dans le parc Bourget.

« ADOPTÉE »

24-03-0225 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-09 / Fourniture de pièces en fonte pour regard d'égout et boîtier de vanne – contrat à commande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de pièces en fonte pour regard d'égout et boîtier de vanne – contrat à commandes, trois soumissions ont été reçues au plus tard à 10 h le 6 mars 2024 et par la suite ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-24-09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées, dans le cadre de la fourniture de pièces en fonte pour regard d'égout et boîtier de vanne, les soumissions déposées par le plus bas soumissionnaire pour chacun des lots suivants, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-24-09, en l'occurrence :

- lot A (pièces en fonte pour regard d'égout et puisards) : IRON4CITY (6371019 Canada inc.), pour un montant de 77 320,69 \$, incluant les taxes applicables;
- lot B (pièces en fonte pour boîtier de vanne) : IRON4CITY (6371019 Canada inc.), pour un montant de 5 726,90 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2024.

« ADOPTÉE »

24-03-0226 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-20 / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire électrique

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire électrique, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire électrique de marque Ford, modèle E-Transit, année 2023 neuve, et ce, pour un montant de 74 466,38 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement pour l'aménagement complémentaire (équipement de signalisation, d'identification, de rangement et d'opération) du véhicule pour un montant maximal de 15 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

24-03-0227 Octroi de contrat / 401-120-24-14 / Remplacement des médias chimiques pour les unités de traitement d'odeur

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements et réparation aux usines de filtration et d'épuration;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Aerofil inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Aerofil inc. pour le remplacement des médias chimiques pour les unités de traitement d'odeur, et ce, pour un montant de 59 218 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant.

« ADOPTÉE »

24-03-0228 Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme Écocamionnage – Volet « Acquisition d'une technologie » / Acquisition d'une camionnette électrique Ford E-Transit / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-0226 adjugeant le contrat n° 401-110-24-20 pour la fourniture d'une camionnette électrique Ford E-Transit;

CONSIDÉRANT l'admissibilité à une aide financière dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » du programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTMD, dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » du programme Écocamionnage, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-03-0229 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01 / Entrepreneur général / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil (appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01) comprenant l'ordre de changement n° 3 totalisant un montant de 2 269,65 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

24-03-0230 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement nos 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de la préparation de plans et devis pour le réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste (appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01) comprenant les ordres de changement nos 3 et 4 totalisant un montant de 50 307,40 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

24-03-0231 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels de mécanique, électricité et plomberie / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels de mécanique, électricité et plomberie dans le cadre de la phase 1 du projet du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-19-12) comprenant l'ordre de changement n° 5 totalisant un montant de 2 777,81 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

24-03-0232 Octroi de contrat / 401-120-24-13 / Fourniture d'un véhicule Chevrolet Blazer électrique

CONSIDÉRANT le projet SAT-24-002 prévu au PQI pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la patrouille municipale;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'aménagement de véhicule et d'équipements roulants;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre présentée par Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Itée pour la fourniture d'un véhicule électrique de Marque Chevrolet modèle Blazer EV, année 2025 neuf, et ce, pour un montant de 80 729 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit également autorisée une dépense maximale de 15 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'aménagement complémentaire dudit véhicule (équipement de signalisation, d'identification, d'opération et de sécurité civile);

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans.

« ADOPTÉE »

24-03-0233 Adoption / Règlement n° 1806-09 / Stationnement (RMH 330) / Abrogation de la disposition relative au stationnement sur les terrains privés

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-09 a été déposé à une séance tenue le 4 mars 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1806-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'abroger la disposition relative au stationnement sur les terrains privés ».

« ADOPTÉE »

24-03-0234 Adoption de projet / Règlement n° 1270-77 / Plan d'urbanisme / Retrait des lots 4 325 290 et 4 366 083 de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » pour les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) / Modification du concept d'aménagement et de certaines affectations du secteur du quartier de la Gare ainsi que de certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-77 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de :

- retirer de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » les lots 4 325 290 et 4 366 083 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF);
- modifier le concept d'aménagement et certaines affectations du secteur du quartier de la Gare de même que certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-03-0235 Avis de motion / Règlement n° 1270-77 / Plan d'urbanisme / Retrait des lots 4 325 290 et 4 366 083 de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » pour les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » / Modification du concept d'aménagement et de certaines affectations du secteur du quartier de la Gare ainsi que de certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de :

- retirer de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » les lots 4 325 290 et 4 366 083 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;
- modifier le concept d'aménagement et certaines affectations du secteur du quartier de la Gare de même que certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement.

24-03-0236 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-321 / Zonage / Modification des normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1004 pour permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire espaces publics (P1) » / Création de la zone H5-360 à même la zone C3-352 / Retrait de l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-321 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- modifier l'article 3.2.103.7 concernant les normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1004 afin de permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire espaces publics (P1) » de même que les dispositions applicables à ces dernières;
- créer la zone H5-360 à même la zone C3-352 et la grille des usages et normes applicables;
- retirer l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004 »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-03-0237 Avis de motion / Règlement n° 1275-321 / Zonage / Modification des normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1004 pour permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire espaces publics (P1) » / Création de la zone H5-360 à même la zone C3-352 / Retrait de l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- modifier l'article 3.2.103.7 concernant les normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1004 afin de permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire espaces publics (P1) » de même que les dispositions applicables à ces dernières;
- créer la zone H5-360 à même la zone C3-352 et la grille des usages et normes applicables;
- retirer l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004.

24-03-0238 Adoption de projet / Règlement n° 1277-22 / PIIA / Assujettissement de la nouvelle zone H5-360 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1277 afin d'assujettir la nouvelle zone H5-360 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-03-0239 Avis de motion / Règlement n° 1277-22 / PIIA / Assujettissement de la nouvelle zone H5-360 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assujettir la nouvelle zone H5-360 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare.

24-03-0240 Adoption de projet / Règlement n° 1275-322 / Zonage / Permission de l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 / Adaptation des dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-322 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 et d'adapter les dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-03-0241 Avis de motion / Règlement n° 1275-322 / Zonage / Permission de l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 / Adaptation des dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière

Le conseiller M. Luc Marsan donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 et d'adapter les dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière.

24-03-0242 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-323 / Zonage / Permission, comme usage accessoire par rapport à un usage communautaire, à un lieu de culte ou à un cimetière, la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-323 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, comme usage accessoire par rapport à un usage communautaire, à un lieu de culte ou à un cimetière, la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-03-0243 Avis de motion / Règlement n° 1275-323 / Zonage / Permission, comme usage accessoire par rapport à un usage communautaire, à un lieu de culte ou à un cimetière, la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, comme usage accessoire à un usage communautaire, à un lieu de culte ou à un cimetière, les usages liés à la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation.

24-03-0244 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

M^{me} Lechasseur demande si, en raison du beau temps, il est possible de commencer le balayage de rues plus tôt. Le directeur général mentionne que le travail est commencé depuis deux semaines et qu'il y a moins de gravier qu'à l'habitude.

M^{me} Lechasseur demande si le Règlement n° 1806-09 est en lien avec les rassemblements dans les centres commerciaux.

M^{me} Sharma avise que la bibliothèque distribuera, à partir du 2 avril prochain, des lunettes solaires pour l'éclipse totale et invite les citoyens à s'en procurer.

M^{me} Sharma annonce qu'elle participera le 19 mars 2024 au forum du Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie sur les changements climatiques et espère pouvoir rapporter des idées innovatrices et intéressantes pour la Ville.

24-03-0245 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-03-0246 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière